



Chaque jour à vos côtés

LE SERVICE PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES ÉVOLUE

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit la refondation de l'aide à domicile, qui passe en particulier par un rapprochement entre l'aide et le soin afin de proposer un service plus complet à l'usager et une meilleure coordination des services.



En conséquence, dans le cadre d'un projet d'expérimentation de SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile) mené par le Conseil Départemental de l'Essonne et l'Agence Régionale de Santé, l'AFAD IDF a signé une convention de partenariat avec le Service de soins à domicile d'Athis-Paray en début d'année 2017.

Cela va se concrétiser par l'installation des deux services dans des locaux communs pour mieux répondre aux demandes des usagers. De ce fait, à compter du 20 avril 2017, le service de l'AFAD IDF d'Athis-Mons va quitter ses bureaux du 5, allée d'Ozonville pour s'installer au **50 bis avenue François Mitterrand, toujours à Athis-Mons**. Le service sera toujours joignable au même numéro de téléphone (01 69 38 08 08).

FORUM DES LA PARENTALITÉ À PARIS

L'AFAD IDF a participé le 18 mars dernier à la première édition du forum de la parentalité de Paris. Organisé par la mairie de Paris, cet événement avait pour but de venir à la rencontre des parents afin de leur présenter les services à leur disposition. En complément du «village de la parentalité» où il était possible de découvrir différents acteurs parisiens de la parentalité, des conférences et des ateliers parents-enfants étaient également organisées. La participation à cette première édition du forum de la parentalité a été l'occasion de rencontrer et de faire connaître les services de l'association à de nouvelles familles, mais aussi à des professionnels de la parentalité, puisque 568 visiteurs, adultes et enfants, se sont déplacés à cet événement.



AFAD IDF Lettre aux Adhérents

N°9
AVRIL 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'assemblée générale de l'AFAD IDF se tiendra le **8 juin 2017** à

14h au siège social de l'association. Une présentation du rapport moral, du rapport financier 2016 puis des orientations 2017 de l'association vous sera proposée avant de procéder à l'élection des membres sortants du conseil d'administration.

En tant qu'adhérent, vous recevrez prochainement par courrier les invitations détaillées qui vous permettront d'y assister, muni de votre carte d'adhérent de l'association. Des pouvoirs seront joints à ce courrier afin que vous ayez la possibilité de donner procuration si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale.

L'AFAD IDF PASSE À LA RADIO

Le 5 avril 2017, une salariée et une bénéficiaire de l'antenne de Juvisy sur Orge du service Personnes âgées et/ou handicapées de l'AFAD IDF sont passées à la radio.

France Bleu Paris Région a diffusé un reportage de 2 minutes intitulé "Reconnaître le droit fondamental pour tous de vivre à domicile" dans lequel on peut écouter le témoignage d'une bénéficiaire accompagnée par une auxiliaire de vie, et la présidente de l'AFAD IDF, qui expliquent le fonctionnement et les bénéfices des interventions de l'association.



ATELIER ÉCOLOGIQUE ET CRÉATIF PARENTS-ENFANTS DANS LE VAL D'OISE

Une rencontre écologique et créative avec quelques mères isolées, accompagnées par l'antenne du Val d'Oise de l'AFAD IDF, et en difficultés éducatives avec leurs enfants, a été organisée le 22 décembre 2016 sur le thème du Père-Noël.

Cette rencontre a été encadrée par quatre TISF et la responsable d'entité départementale du 95, et quatre mères et neuf enfants de 2 à 13 ans y ont participé.

Les enfants et les mamans ont réalisé des sujets avec des objets de récupération: nounours faits avec des rouleaux en carton, aumônières avec des pochettes de café en aluminium, souris avec des feuilles de papier, guirlandes avec du papier crépon, photophores avec des verres de récupération...



Un beau moment de partage entre les parents, les enfants et les TISF que



l'association a souhaité renouveler. Un dossier de demande de subvention a donc été déposé en début d'année auprès du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents du Val d'Oise (REAAP 95) afin de présenter le projet et obtenir le financement de nouvelles séances d'atelier écologique et créatif parents-enfants. Le comité des

financeurs du REAAP 95 a répondu positivement à la demande de subvention de l'association et deux nouvelles séances pourront être organisées durant l'année 2017. Autour d'une activité basée sur la création d'objets ou de jouets à partir de matériaux de récupération que chaque famille possède chez elle, l'objectif sera de faire comprendre aux parents l'importance de l'action imaginative dans le développement de l'enfant, de fixer des règles éducatives et de respecter l'autre dans toutes ses différences.

ÉVALUATION INTERNE ET RÉGIME DE L'AUTORISATION : L'USAGER AU COEUR DU DISPOSITIF

Depuis plusieurs années, l'AFAD IDF a fait le choix d'inscrire son action dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de ses services. Cette démarche porte non seulement sur le cœur de métier, c'est-à-dire l'intervention au domicile, mais aussi sur la culture et les valeurs de l'association, son management et son organisation, le tout concourant au bien être des familles et des personnes âgées accompagnées par l'AFAD IDF.

Conformément à la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillesse en vigueur depuis le 1er janvier 2016, l'AFAD IDF est entrée dans le régime de l'Autorisation. Ce régime de l'autorisation induit la réalisation d'une évaluation interne de la qualité des services tous les 5 ans et d'une évaluation externe tous les 7 ans.

Introduites par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 qui rénove l'action sociale et médico-sociale propre aux établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles, ces évaluations internes et externes ciblent la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par l'AFAD IDF, au regard d'une part de ses missions et d'autre part des besoins et attentes des familles et des personnes âgées accompagnées (cf. décret n°2007-975 du 15 mai 2007).

L'AFAD IDF s'engage aujourd'hui dans cette nouvelle dynamique des évaluations internes et externes en se centrant exclusivement sur les recommandations de l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des Services

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Afin de mesurer la qualité des services proposés par l'AFAD IDF, 1539 questionnaires de satisfaction ont été envoyés en octobre 2016 aux bénéficiaires du service familles de l'association, par courrier et par mail. Les 235 enquêtes retournées (53% de questionnaires familles) témoignent de la satisfaction globale des usagers puisque 91% des répondants se disent satisfaits des services proposés par l'association et 86 % recommanderaient l'association.



Comme lors des précédentes enquêtes, les bénéficiaires ont été particulièrement sensibles à l'attitude des intervenants au domicile concernant l'amabilité, l'écoute, la disponibilité, la discrétion, la ponctualité, l'efficacité, et la prise d'initiative puisque 91% des répondants se disent satisfaits.

